



ATELIER C « Protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager »

Mettre en valeur les paysages du quotidien : une diversité d'actions en Scarpe-Escout

Introduction de M. Daniel MIO, Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout.

Madame, Monsieur, Chers collègues,

Tout d'abord, je vous adresse mes chaleureux remerciements pour m'avoir sollicité lors de ces Etats Généraux du Paysage, auxquels je suis malheureusement au regret de ne pouvoir participer. Ces travaux sont l'occasion de réfléchir ensemble à la valeur et au devenir de nos paysages, protégés ou non, ces derniers représentant la majeure partie de notre territoire national.

Souvent fragilisés, les paysages de notre quotidien n'en sont pas moins importants, car ils peuvent constituer un facteur attractif de nos territoires. Je souhaiterais vous évoquer l'exemple du terroir de 140 ha qui se trouve sur ma commune. Des années de projet ont été nécessaires pour faire de paysage en friche, délaissé et méprisé, un véritable atout en tant que patrimoine minier dans lequel les habitants se reconnaissent aujourd'hui. Un exemple parmi d'autres pour montrer que tout est paysage au quotidien, que tout ce qui nous entoure est important, qu'il n'y a pas de petit paysage. Considérer le paysage dans sa globalité et agir en ce sens suppose toutefois une mobilisation permanente de tous les acteurs : élus, associations, habitants, entreprises, écoles...

Nous devons y réfléchir ensemble aujourd'hui dans cet atelier, je vous souhaite donc bon travail en faveur de nos paysages.

Présentation par Laurence DERVAUX, Directrice adjointe, et Marie-Lise VEILLET, Chargée de mission Paysage Aménagement du territoire au Parc naturel régional Scarpe-Escout

Premier né des 45 Parcs naturels régionaux, le Parc naturel régional Scarpe-Escout regroupe aujourd'hui 48 communes adhérentes pour 162000 habitants, auxquelles s'ajoutent 12 communes associées. Territoire périurbain coincé entre Lille, Douai, Valenciennes et Tournai en Belgique, il présente une richesse naturelle, paysagère et culturelle dont témoigne son label. Un Parc, c'est également un projet porté localement par des collectivités voulant agir en conciliant développement et préservation de ces richesses. Enfin, un Parc, ce sont 5 missions déterminées par le décret du 1^{er} mars 1994 :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique et social
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines

Mais là s'arrête ce cadre qui relève du réglementaire. Localement, le projet du Parc permet d'œuvrer selon ses enjeux propres, et avec les acteurs et des outils qui lui sont spécifiques.

Petit territoire comparé aux autres Parc, Scarpe-Escout n'en est pas moins une mosaïque de paysages diversifiés, sorte d'échantillonnage des paysages de la région Nord-Pas de Calais où plaines humides, plateaux agricoles et paysages miniers se côtoient.

Pourtant localement, les paysages sont peu protégés au sens réglementaire : sur 48 communes, seuls 3 sites sont inscrits et 1 site est classé, la fameuse Drève des Boules d'Hérin mieux connue sous le nom de Tranchée d'Arenberg, emblématique du Paris-Roubaix.

Mais ce faible nombre de classement ne reflète pas l'identité paysagère forte de ce territoire.

Pour mieux comprendre ce que sont les paysages de Scarpe-Escaut, quelques aperçus de ces composantes qui font leur valeur et dans lesquelles chacun -habitant, élu, acteur local- se reconnaît :

- Des paysages d'eau, sous toutes ses formes, vue ou perçue, mais qui donne cette ambiance si particulière de plaine humide ;
- Des paysages ruraux, où des éléments simples de l'agriculture et du patrimoine arboré confèrent une image de campagne encore vivante ;
- Des paysages d'hommes, car très présent depuis longtemps, ceux-ci ont remodelé les paysages de leur empreinte, avec plus ou moins de délicatesse et d'attention, avec le souci plus ou moins important d'économiser l'espace... (380 hab/km²).

Ce qui fait les paysages de Scarpe-Escaut est donc un ensemble d'éléments simples, non protégés individuellement, qui se structurent pour former des paysages représentatifs du territoire, ou plus ordinaires.

Pour qui parcourt le territoire, les paysages qui nous entourent peuvent ainsi paraître :

- Des paysages « emblématiques » dans le sens où ils correspondent à l'image que l'on peut se faire du territoire. Ces paysages identitaires auxquels sont attachés les habitants qui les vivent quotidiennement, ne sont pour autant pas à « mettre sous cloche » dans l'inconscient collectif, et donc soumis à des évolutions plus ou moins négatives qu'il est important d'accompagner
- Des paysages ordinaires (le lotissement où j'habite, le route que j'emprunte, le paysage d'« à côté de chez moi » en sorte...), faisant partie du cadre de vie quotidien, et sur lesquels l'action est tout aussi primordiale.

Qu'ils « fassent patrimoine » dans l'esprit des gens ou qu'ils soient ignorés, il est nécessaire d'agir pour ces paysages du quotidien, surtout dans des territoires évoluant sans cesse au gré des développements et des activités humaines.

Pourquoi protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager quotidien ? Il s'agit de répondre à un double objectif :

- Maintenir l'identité du territoire, afin que chacun puisse continuer à s'y reconnaître;
- Lutter contre les risques de banalisation voire de dégradation des paysages que connaissent d'ailleurs les territoires péri-urbains et dont Scarpe-Escaut n'est pas à l'abri...

Sans oublier le facteur d'attractivité (touristique voire économique) que peut représenter un cadre de vie et des paysages préservés...

Et comment agir ? Protéger, gérer et valoriser suppose la mise en œuvre d'un projet de paysage à travers diverses actions impliquant les acteurs locaux du paysage.

Quelques exemples de démarches en Scarpe-Escaut : Tous acteurs du paysage !

La Charte du Parc insiste sur la mise en place d'une dynamique collective locale autour du paysage, basée sur la connaissance et tournée vers l'action. Le paysage est l'affaire de tous, et notamment des habitants sur nos territoires.

Ces démarches peuvent donc s'appuyer sur des actions concrètes auprès de ceux qui font le paysage :

- Des programmes de restauration et de plantation des structures paysagères (saules têtards, vergers, arbres remarquables...) à destination des agriculteurs, des communes, de certains propriétaires... ;
- Des opérations incitatives, pour impliquer la population dans la construction de leur paysage quotidien, à l'exemple de l'opération régionale « Plantons le Décor » qui permet à tous de commander des végétaux d'essences locales en réalisant des commandes groupées pour le compte des clients des territoires auprès des pépiniéristes régionaux. L'objectif est ainsi d'intégrer le projet du particulier au paysage local, en incitant directement les habitants à l'usage de végétaux adaptés à la région. Cette opération se double aujourd'hui de permanences-conseils en communes et de conférences sur le sujet ;
- Le conseil et l'accompagnement de projets, aussi bien de particuliers que des collectivités : études-conseils sur les extensions urbaines, le bâti ou les plantations ; accompagnement des PLU avec la constitution d'un porteur à connaissance paysager de la commune pour inciter à prendre en compte ce patrimoine dans les documents d'urbanisme...

Ces démarches s'appuient également sur la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux. Il s'agit de faire connaître les paysages et de faire comprendre les enjeux pour donner envie d'agir. Pour cela, on entend :

- La réalisation de guides comme la Boîte à outils Paysage, outil d'aide à la décision qui a pour but de donner à tous les acteurs du territoire (élus, exploitants, partenaires techniques...) des outils concrets pour préserver et valoriser le paysage qui les entoure ; ou encore comme la plaquette grand public « Vivons notre paysage » à destination des pétitionnaires pour les aider dans leur réflexion de leur futur projet de construction et de jardin ;
- La mise en œuvre de démarches pédagogiques à destination des scolaires, sur le patrimoine bâti par exemple, car à travers la sensibilisation des plus jeunes, ce sont les futurs adultes qu'ils seront et les parents que l'on cherche à toucher.

Pour impliquer ces acteurs, la concertation est nécessaire. Parce que 30 ans d'expérience en territoire ont montré au Parc les limites d'une réglementation et de son application, c'est plutôt la contractualisation qui est préférée aujourd'hui, faire prendre des engagements et responsabiliser plutôt qu'imposer. C'est pourquoi conventions, contrats, mesures agri-environnementales... sont nos outils quotidiens pour agir.

Parce que sans relais de nos actions, l'efficacité est plus que limitée, alors les partenariats sont nécessaires, à l'exemple du partenariat mis en place avec les DDE et les services communaux pour diffuser la plaquette « Vivons notre paysage » aux pétitionnaires avec leur certificat d'urbanisme.

En conclusion, pour préserver la qualité de nos paysages quotidiens, il nous faut agir et inventer des outils qui nécessitent :

- des moyens humains, une ingénierie sur le territoire ;
- des moyens financiers adaptés aux exigences ;
- une volonté politique locale.

Ces actions, parfois simples à mettre en œuvre malgré les conditions évoquées juste avant, peuvent être reproductibles en dehors des Parcs, à l'exemple des actions reprises par les intercommunalités de notre territoire (Plantons le Décor, Vivons notre paysage...). Scarpe-Escaut et tous les autres PNR se donnent pour objectif de diffuser et de mettre à disposition leurs expériences. Chaque intercommunalité, chaque Pays, chaque collectivité peut œuvrer en ce sens, tant qu'existe un véritable projet de paysage partagé à l'échelle du territoire.